



DELIBERATION N° D.2026.06.47 **du Conseil municipal du 17 juin 2026**

Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, appelé "Fonds Vert" 2026.

Approbation des opérations de la réalisation d'une cour OASIS dans l'enceinte du groupe scolaire Yves Le Coz ainsi que de la réfection du square Heure Joyeuse et de leur financement.

Date de la convocation : 10 juin 2026

Date d'affichage : 18 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 53

Secrétaire de séance : M. Wallerand DUBECQ

Rapporteur : M. Alain NOURISSIER

Président : Monsieur François de MAZIERES

Sont présents :

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Emmanuel LION, M. Jean-Yves PERIER, M. Alain NOURISSIER, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, M. Xavier GUITTON, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Michel LEFEVRE, Mme Sylvie PIGANEAU, M. François DE MAZIERES, Mme Florence MELLOR, M. Eric DUPAU, Mme Nicole HAJJAR, M. Olivier DE LA FAIRE, M. Erik LINQUIER, Mme Marie SEZNEC, M. Steven LAFOSSE-MARIN, Mme Carole FILLEUR, Mme Tess RENDINA-MANCUSO, M. Gwilherm POULLENNEC, M. Pierre ARNAUD, M. Baptiste BOIN, Mme Marie-Christine CLARAZ, Mme Stéphanie DE LUSTRAC, Mme Laetitia HUBERT, M. Laurent LEFEVRE, M. Ali DORGAA, M. Geoffrey LANDRAIN, Mme Marie-Agnes AMABILE, M. Aymeric ANGLES, M. Nicolas FOUQUET, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Christine CHARMEIL, Mme Muriel VAISLIC, Mme Coralie BELMER, M. Antoine LEMARCHAND, Mme Evelyne HURE, Mme Marine LALLAU, M. Wallerand DUBECQ, Mme Murielle KERZERHO, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Nadia OTMANE TELBA, Mme Marie-Pascale BONNEFONT.

Absents excusés:

M. Philippe PAIN.

M. Michel BANCAL (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY), Mme Annick BOUQUET (pouvoir à M. Emmanuel LION), M. Christophe CLUZEL (pouvoir à Mme Marie-Pascale BONNEFONT), Mme Jennifer CASSIN (pouvoir à M. Ali DORGAA), M. Briac DE CHARRY (pouvoir à M. Nicolas FOUQUET), Mme Alaïs SEGUY-COULON (pouvoir à M. Olivier DE LA FAIRE), Mme Agnès CARTIER-MEHEUST (pouvoir à M. Jean-Yves PERIER), M. Wenceslas NOURRY (pouvoir à M. François DE MAZIERES).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21 et L.5216-5-VI ;

Vu la circulaire du 1^{er} avril 2026 relative à la gestion 2026 du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires ;

Vu la note de la Préfecture des Yvelines du 6 avril 2026 relative au fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, appelé « Fonds Vert » et précisant les modalités de transmission, de constitution et d'instruction des demandes de financement au titre de l'année 2026 ;

Vu le budget de la Ville et les crédits budgétaires inscrits sur les imputations budgétaires suivantes : chapitre 902 « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage », articles fonctionnels 90211 « Ecoles maternelles » et 90212 « Ecoles primaires », natures comptables 2128 « Autres

agencements et aménagements de terrains » en dépenses et 13462 « Dotation de soutien à l'investissement local » en recettes, programmes BENF017 « Ecoles maternelles » et BENF018 « Ecoles élémentaires » ;

Vu le budget de la Ville et les crédits budgétaires inscrits sur les imputations budgétaires suivantes : chapitre 905 « Aménagements des territoires et habitat », article fonctionnel 90511 « Espaces verts urbains », natures comptables 2312 « Autres agencements et aménagements de terrains – en cours » et 2188 « Autres immobilisations corporelles » en dépenses et la nature comptable 13462 « Dotation de soutien à l'investissement local » en recettes, programme AEVUR01 « Square Heure Joyeuse » ;

- Le changement climatique entraîne une augmentation significative de la fréquence et de l'intensité des épisodes de canicule, affectant particulièrement les enfants. Les cours d'école, constituent aujourd'hui des îlots de chaleur urbains, avec des températures nettement supérieures à celles des espaces végétalisés.

Dans ce contexte, la collectivité souhaite transformer la cour du groupe scolaire Yves Le Coz en une cour OASIS, c'est-à-dire un espace rafraîchi, désimperméabilisé, végétalisé, et pédagogique adapté aux usages scolaires et périscolaires. Ce projet s'inscrit dans la démarche, initiée depuis quelques années, de transformation des cours d'écoles en cours OASIS.

Par ailleurs, le réaménagement du jardin de l'ancienne bibliothèque « L'Heure Joyeuse » vise à en faire un espace renouvelé, plus respectueux de l'environnement et mieux adapté aux usages des habitants du quartier, notamment des enfants, grâce à l'installation d'une aire de jeux.

- Ces opérations s'inscrivent pleinement dans les objectifs du Fonds vert 2026, en particulier en matière d'adaptation des aires urbaines au changement climatique et d'amélioration du cadre de vie qui sont des objectifs constants à la ville de Versailles depuis de nombreuses années.

Elles sont en effet susceptibles de bénéficier d'aides de l'Etat au titre du « Fonds Vert » (fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires), qui vise à subventionner des investissements locaux favorisant la performance environnementale, l'adaptation climatique et l'amélioration du cadre de vie, et notamment la renaturation des villes et des villages par l'adaptation des aires urbaines au changement climatique.

Le montant du Fonds Vert pour les projets présentés est sollicité à hauteur de 65 % du montant des travaux ; conformément aux articles L.1111-9 et L.1111-10 du Code général des collectivités territoriales, le financement minimal de la commune doit être à hauteur de 20 %.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) d'approuver les projets de travaux suivants de la ville de Versailles et leur plan de financement :

Opération	Total Dépenses	Subvention sollicitée	Fonds propres	Emprunt
Cour OASIS - Groupe scolaire Yves Le Coz	418 260 €	239 638 €	89 311 €	89 311 €
Square Heure Joyeuse	173 922 €	97 930 €	37 996 €	37 996 €
TOTAL	592 182 €	337 568 €	127 307 €	127 307 €

- 2) de solliciter, pour ces opérations, l'octroi d'une dotation de l'Etat au titre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, appelé « Fonds Vert » 2026, pour les montants précisés dans le tableau ci-dessous :

Opération	Total Dépenses	Subvention Fonds vert 2026 sollicitée	Taux de subvention Fonds vert	Démarrage des travaux	Autres subventions escomptées
Cour OASIS - Groupe scolaire Yves Le Coz	418 260 €	239 638 €	57%	Juillet 2026	- €
Square Heure Joyeuse	173 922 €	97 930 €	56%	Juin 2026	- €
TOTAL	592 182 €	337 568 €			

- 3) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 44

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de suffrages exprimés : 49 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité par 49 voix , 3 abstentions (Madame Carole FILLEUR, Madame Tess RENDINA-MANCUSO, Monsieur Geoffrey LANDRAIN.)

L'amendement proposé par Mme Carole FILLEUR, soumis au vote de l'Assemblée, a recueilli 3 voix pour (Mme Carole FILLEUR, Mme Tess RENDINA-MANCUSO et M. Geoffrey LANDRAIN)et n'a donc pas été adopté.

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.